



Rue des Merisiers, 7 - 1050 Bruxelles (Ixelles) www.sv-sf.be
☎ 02/672.59.54 - 📠 02/660.89.27 Courriel: directionadj.csf@gmail.com

Ixelles, le 13 mars 2020,

Madame, Monsieur,
Chers Parents, Chers Elèves,
Chers membres de la Communauté éducative,

Le Collège Saint-François a pris acte, comme tous les établissements scolaires de Belgique, de la décision prise ce jeudi 12 mars 2020 par le Centre national de crise de suspendre les cours jusqu'au 03 avril inclus, veille des vacances de Pâques. Les établissements scolaires ne sont donc pas fermés mais les cours ne sont plus dispensés.

Sans attendre la circulaire de Madame la Ministre de l'Enseignement obligatoire, Caroline Désir, la direction et les enseignants ont tenu une assemblée générale ce vendredi à 10h45 afin d'analyser les différentes possibilités de continuer à faire progresser les élèves pendant ces semaines où ils seront dispensés de cours.

Sur mes recommandations, beaucoup d'entre eux avaient déjà anticipé cette suspension et préparé un certain nombre de travaux qui peuvent assurer une certaine continuité dans les apprentissages. Certains professeurs ont déjà distribué ce matin des matières à voir et des travaux à effectuer.

Tous n'ont pas été en capacité de le faire (cours très spécifiques, livres à l'horaire le vendredi, charge ne comprenant pas le vendredi matin, ...). C'est pourquoi, il leur sera demandé, dans la mesure où cela est possible et pédagogiquement porteur, de les envoyer par mail aux parents ou, s'ils connaissent les adresses électroniques personnelles des élèves, à ceux-ci directement. Afin que vous puissiez garder un contrôle parental sur ces envois, un mail vous sera adressé par le Collège lorsqu'un tel envoi aura été exécuté. Il en va de même si des documents de cours sont déposés sur le site internet du Collège. La procédure pour y avoir accès vous sera communiquée ultérieurement.

Il nous est difficile d'organiser des cours par vidéoconférence ou d'autres moyens électroniques qui seront plus fréquents dans l'enseignement supérieur et universitaire.

Il a été demandé aux élèves de reprendre ce vendredi, à leur dernière heure de cours, le matériel nécessaire à la poursuite de leurs apprentissages. Pour des raisons logistiques, ils devront peut-être laisser une partie de ce matériel au Collège. Nous leur permettrons de venir rechercher le reliquat ces lundi 16 mars et mardi 17 mars de 8h30 à 12h00. Ils seront accompagnés en classe par un membre de l'équipe éducative.

Afin de respecter les prescrits légaux, les élèves doivent être accueillis au Collège pendant ces trois semaines. Nous vous demandons toutefois de limiter cette possibilité aux catégories suivantes: les enfants dont les parents travaillent dans le secteur de la santé et qui sont indispensables à la continuité des soins ainsi que ceux qui travaillent dans le secteur de l'enseignement. Une attestation de l'employeur sera demandée pour le 20 mars, au plus tard. Si votre enfant ne peut être gardé que par une personne faisant partie d'un groupe à risques (grands-parents âgés ou immunodéficients, impossibilité avérée de vous absenter au travail, ...) un document de votre part, attestant de cette situation, sur l'honneur, vous sera demandé, également pour le 20 mars 2020, au plus tard.

Nous sommes bien conscients que cette situation met à mal beaucoup d'organisations familiales et sociales et qu'elle n'est pas de nature à stabiliser les apprentissages des élèves les plus fragiles mais la santé de tous est, sans doute, à ce prix.

Si vous avez des suggestions à formuler au Collège (possibilité technique, suggestion pédagogique, ...), nous vous invitons à les envoyer à l'adresse mail suivante: directionadj.csf@gmail.com. Elles seront analysées avec la plus grande attention.

Je me permets de vous rappeler que ces dispositions pourraient être aménagées en fonction des instructions officielles qui nous seront communiquées ce vendredi en fin de journée. Le Collège ne manquera pas de vous tenir informés si tel devait être le cas. De manière générale, la communication entre le Collège, les parents et les élèves se fera par voie électronique.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre plus entier dévouement.

Pour l'équipe éducative,

G. Lebrun, directeur